REVUE ARCHEOLOGIQUE DE L'OISE

N° 20/1980/27 F
trimestriel

- Saint-Frambourg de Senlis. Etude historique et archéologique
- Un exemple d'occupation du sous-sol senlisien
- Le tumulus arasé de Rivecourt

LES JOURNEES ARCHEOLOGIQUES 1980 DE RIBEMONT-SUR-ANCRE (SOMME) ET L'AVENIR DE L'ARCHEOLOGIE FRANCAISE

Pascal PETEL*

Les journées archéologiques de Picardie 1980, se sont déroulées le dimanche 5 octobre dans les magnifiques locaux du foyer rural de Ribemont-sur-Ancre, dans la Somme, à proximité du sanctuaire gallo-romain.

Convoqué à l'initiative des Directeurs des Antiquités Préhistoriques et Historiques, respectivement Messieurs Agache et Cadoux, ce colloque réunissait une cinquantaine d'archéologues menant leurs recherches en Picardie, pour la plupart d'entre eux.

La matinée fut consacrée à un exposé de Monsieur J.-L. Cadoux, suivi d'un débat, sur les perspectives de l'archéologie pour les années à venir ; nous y reviendrons un peu plus loin. Longuement évoqué, fut également l'épineux problème des « poêles à frire », l'indispensable compagne des collectionneurs-fouilleurs clandestins. Il fut regrettable d'apprendre que TF I avait fait de la « publicité » à ces pratiques en leur consacrant un reportage lors d'un journal d'actualité, un dimanche à 13 h, heure de grande écoute en principe (!).

L'après-midi fut consacré aux communications essentiellement axées sur l'état actuel des connaissances à partir de quelques chantiers en Picardie. Les exposés, illustrés de projections de diapositives, ont traité des recherches suivantes :

— Le Paléolithique Supérieur dans la Somme, par M. Fagnart, archéologue départemental.
— Le gisement mésolithique de « l'Allée Tortue » à Fère-en-Tardenois, dans l'Aisne, par le Docteur Rozoy.
— Le site du Premier Age du Fer à Choisy-au-Bac, près de Compiègne, par MM. Blanchet et Decormeille.
— Les monnaies gauloises de Villeneuve-St-Germain, près de Soissons, par M. Debord.
— Le laboratoire de paléométallurgie de Compiègne, par M. Rapin.
— La nécropole mérovingienne de Vron, dans la Somme, par M. Piton.

Il faut revenir sur le débat de la matinée, consacré aux perspectives de l'archéologie, engagé à partir d'une circulaire en date du 16 juin 1980, reçue par les Directions des Antiquités Historiques et émanant du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique, celui-ci ayant défini et fait connaître quelques principes qui devraient guider les recherches dans les années à venir. Il est certes difficile, en quelques lignes, de résumer un document de douze pages, mais nous mettrons cependant l'accent sur quelques points qui constituent la trame de ce texte, en particulier la place de la fouille dans la recherche archéologique. Leur nombre devra être réduit dans un double but : d'abord la conservation du patrimoine et la constitution de « réserves archéologiques » pour les générations futures et ensuite pour développer davantage certaines fouilles entrant dans le cadre d'une problématique définie à l'avance, ce que le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique nomme les programmes de recherche.

Citons, pour le rôle de la fouille, les quelques extraits qui suivent :

« Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que la recherche archéologique, et particulièrement l'acte de fouille, n'est pas tant une fin en soi qu'un moyen de recherche historique au sens le plus large du terme ; elle apporte des documents inédits aux différentes histoires qui structurent notre vision de l'homme ». « La fouille ne devrait être entreprise que si elle s'avère non seulement utile, mais indispensable pour résoudre le problème posé. Il convient, en effet, de ne pas oublier qu'il peut exister d'autres approches que l'approche strictement archéologique : consultation d'archives, photographies aériennes, travaux de synthèse, etc. Pour prendre un exemple, fouiller une villa gallo-romaine pour en connaître le plan ne paraît pas indispensable compte tenu des possibilités offertes par l'archéologie aérienne ».

« Il convient d'éviter qu'un nombre injustifié de fouilles ne soient entreprises sur des sites correspondant à une même problématique. Mieux vaut soutenir plus fortement un plus faible nombre de recherches ».

« Ce sont des *recherches,* plus que des fouilles en tant que telles, qu'il conviendrait de soutenir. La fouille doit s'intégrer dans un ensemble de travaux faisant appel à d'autres techniques. A la limite, certaines recherches peuvent être menées sans qu'il soit donné un seul coup de pioche ».

Seules, à l'avenir, seront autorisées et favorisées les fouilles participant à une problématique définie au sein des thèmes constituant les différents programmes de recherche. Le Conseil Supérieur a défini 4 grands thèmes comprenant chacun plusieurs sous-thèmes :

1) L'occupation du sol et le peuplement
— L'archéologie du paysage.
— Habitat dispersé et exploitations agricoles.
— Habitat groupé de petite et moyenne importance.
— Les villes.
— Les hommes (aspects démographiques et anthropologiques).
2) Les techniques
— Mines et carrières.
— Ateliers et établissements industriels.
— Modes de construction et techniques architecturales.
— Typologie des mobiliers.
— Moyens de communications.
3) Structures politiques, économiques et sociales
— Les sièges des pouvoirs civil et religieux.
— Les lieux de la vie sociale.

(*) C.R.A.V.O. Musée Vivenel Compiègne

— Enceintes et fortifications.
— Production, échanges, circulation monétaire et consommation.
(Ces recherches relèvent sans doute plus d'un travail d'interprétation de fouilles que de fouilles proprement dites.)
4) Mentalités et cultures
— Lieux, édifices et objets de cultes.
— Pratiques rituelles et funéraires.
— Inscriptions et représentations.

Pour les Antiquités Préhistoriques, le problème se pose de manière sensiblement différente. (La circulaire évoquée précédemment ne concerne que les Antiquités Historiques.) En Préhistoire, en effet, la fouille demeure la seule documentation, l'archéologie aérienne ne donnant en ce domaine qu'une très maigre information. Néanmoins, on doit pouvoir s'attendre, pour l'avenir, à une « réglementation » équivalente et à une diminution du nombre des fouilles afin de préserver là où celà est possible, le patrimoine archéologique et de favoriser certaines recherches entrant également dans le cadre d'une problématique pré-définie. Rappelons que le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique avait retenu pour 1980 des programmes de recherches prioritaires :

— Le Quaternaire Ancien et les plus vieilles industries.

— Les cultures du Paléolithique Ancien et Moyen.

— Les débuts du Paléolithique Supérieur et la séquence aurignaco-périgordienne.

— La fin du Paléolithique et l'Epipaléolithique.

— Structures d'habitat en plein air du Paléolithique Supérieur et du Mésolithique.

— La néolithisation de la France du Mésolithique à l'apparition de la métallurgie.
— Structures d'habitat de plein air, du Néolithique à la fin de l'Age du Bronze.
— Les premières architectures de la façade atlantique.
— Pratiques rituelles et structures funéraires du Néolithique à la fin de l'Age du Bronze.
— Grottes ornées et stations d'art rupestre.
— Les débuts de la métallurgie. (Chalcolithique et Age du Bronze).

Il est donc plus que probable que l'archéologie des années à venir s'organisera sur la base de ces nouvelles données, à propos desquelles tous ceux que la recherche concerne sont invités à réfléchir et à débattre.

(1) Une action sera prochainement menée à l'encontre de cette chaîne de télévision, sous une forme qui reste à définir.